

06 septembre 2017

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 06 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le six septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BARDET, Maire.

Présents: Alain BARDET – Monique PAPOT-LIBERAL - Jean-Paul BONNAUD - Sandrine DOMINGUES - Emilie SAPIN - Rémy CAVAILLES - Bernard DEPORTE – Catherine MARSAY - Eddy RENAUD – Didier CONNES – Alexis DURANTET - Daniel GROSBELLET - Philippe DURON – Murielle MONGUILLON.

Absent: Olivier BERCHOUD

Secrétaire: Emile SAPIN

**Bar restaurant**

Monsieur le maire explique que sur les 2 candidats rencontrés lors du dernier conseil, un ne donne pas suite. 3 autres personnes ont été vues – 1 seule devait venir ce soir mai à reporter le rendez-vous par manque d'informations à apporter aux élus.

La commune souhaite faire passer le dossier à un reportage télévisé et demandera au site de proximité de continuer les recherches d'éventuels candidats.

Des devis de hotte ont été demandés et se montent à 4500-5000 €.

**Lotissement Les Courreaux**

Le bureau Réalités et la commission ont travaillé sur les limites et les cuves de rétention d'eau – le cabinet d'études propose 1 à 2 cuves de grande capacité sous voirie.

Prochaine réunion le 02 octobre avec les organismes partenaires.

**La Cure**

Monsieur Bardet et Mme Papot-Liberal ont rencontrés l'architecte et l'économiste pour apporter les modifications du conseil et demandé un chiffrage qui sera remis autour du 15 oct.

Deux subventions sont annoncées : le conseil départemental et le conseil régional.

**2017-09-01 Décisions modificatives**

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 08/09/17  
publication le 14/09/17

Vu la commande du véhicule électrique avec une extension de garantie et un contrat d'entretien, et l'acquisition de divers autres matériels, il convient d'inscrire les crédits suivants :

c/2188 -117 = + 2400 €

c/020 = - 622 €

c/2315-137 = -2400 €

c/165 dép = + 932 €

c/165 rec = +310 €

**rentrée scolaire**

107 élèves ont fait leur rentrée avec les mêmes professeurs des écoles.

**Questions diverses**

- Epandage des boues de la lagune de St Jean St Maurice sur les parcelles d'un agriculteur vers lot. Les Pétunias.

## Commune de NOAILLY

06 septembre 2017

Monsieur le Maire précise qu'il a averti les services concernés par ce dossier de la présence des maisons à proximité et demandé impérativement le respect des distances (100 m). L'épandage devra être recouvert dans les 48 h

- Valorisation des steaks hachés du Roannais dans les restaurations collectives : le conseil ne donne pas suite (13 non) compte tenu que la cantine se sert déjà en direct dans une boucherie qui prend chez les producteurs locaux
- Une partie du mur du cimetière a été refait - Le fossé à Balière a été repris – les buses ont été réparées dans l'impasse de Compostelle
- Chapelle : les entreprises vont être relancées pour exécution des travaux avant fin oct – la statue est toujours en réparation
- Adressage : les numéros de maisons ont été attribués selon le procédé métrique et seront installés par les agents communaux en accord avec les propriétaires.

Un devis pour les plaques de noms de rue, routes, chemins, impasse va être demandé.

- Garderie : Mme Papot-Liberal donne les résultats de l'enquête de satisfaction remise aux parents avant les vacances (47.62 % de réponses) – globalement les parents comme les enfants sont très satisfaits du service périscolaire.

Le souhait d'intervenants extérieurs a été émis mais manque de moyens de la commune.

- Fibre : il est précisé que l'entreprise effectue des tests avant de brancher définitivement les boîtiers – Le fil enterré entre Noailly et St Germain Lespinasse est un fil conducteur – la réunion publique aura lieu d'ici la fin de l'année.
- Mutuelle AXA : comme il y a eu moins de 30 retours de questionnaires, la mutuelle fait une relance téléphonique aux habitants et fera le bilan
- Fête de classes : la personne qui met à disposition le matériel pour installer les banderoles demande à la commune de s'en occuper dorénavant ; le Maire indique donc qu'elles seront mises sur le grillage du terrain de pétanque rte de roanne, sur la grange rte de st germain et la dernière à la croix mission. Il est rappelé que le barnum de la commune est à disposition des associations – il suffit de le demander.

La séance est levée à 22 h 00